



Confédération Nationale du Travail
SYNDICAT DU NETTOYAGE
et des activités annexes

4 rue de la Martinique 75018 PARIS - Tel : 01.40.34.71.80

SOUTENONS KOITA

KOITA Cheikne
gréviste sans-papiers d'ISS

Lundi 26 octobre, les travailleurs sans-papiers occupant l'entreprise ISS décident de lever le siège que leur imposent les vigiles des patrons depuis trois jours. Ces derniers se comportent avec une brutalité extrême. Un camarade finira d'ailleurs à l'hôpital. La police, arrivée sur les lieux, embarque deux vigiles et un des camarades grévistes, Koita Cheikne. Après sa garde à vue, ne fournissant pas de « garanties de représentation », Koita est incarcéré en attendant son procès.



Dans le vaste mouvement des travailleurs sans-papiers qui a lieu depuis le 12 octobre, Koita est le seul à être emprisonné pour faits de grève ! Accusé de violences, il risque surtout une expulsion.

SOYONS NOMBREUX À SON PROCÈS

LE MERCREDI 2 DECEMBRE 2009,
RASSEMBLEMENT A PARTIR DE 12H, PLACE DU CHATELET
AU PALAIS DE JUSTICE, AUDIENCE A 13H, CHAMBRE 23-1
METRO CHATELET.



Confédération Nationale du Travail
SYNDICAT DU NETTOYAGE
et des activités annexes

4 rue de la Martinique 75018 PARIS - Tel : 01.40.34.71.80

SOUTENONS KOITA

KOITA Cheikne
gréviste sans-papiers d'ISS

Lundi 26 octobre, les travailleurs sans-papiers occupant l'entreprise ISS décident de lever le siège que leur imposent les vigiles des patrons depuis trois jours. Ces derniers se comportent avec une brutalité extrême. Un camarade finira d'ailleurs à l'hôpital. La police, arrivée sur les lieux, embarque deux vigiles et un des camarades grévistes, Koita Cheikne. Après sa garde à vue, ne fournissant pas de « garanties de représentation », Koita est incarcéré en attendant son procès.



Dans le vaste mouvement des travailleurs sans-papiers qui a lieu depuis le 12 octobre, Koita est le seul à être emprisonné pour faits de grève ! Accusé de violences, il risque surtout une expulsion.

SOYONS NOMBREUX À SON PROCÈS

LE MERCREDI 2 DECEMBRE 2009,
RASSEMBLEMENT A PARTIR DE 12H, PLACE DU CHATELET
AU PALAIS DE JUSTICE, AUDIENCE A 13H, CHAMBRE 23-1
METRO CHATELET.